

TARIFS - Année scolaire 2025 - 2026

Les établissements catholiques de PONTARLIER St JOSEPH - St BENIGNE - Les AUGUSTINS

Les revalorisations des tarifs pour cette rentrée sont de :

✚	7,40 %	Scolarité primaire
✚	4,50 %	Scolarités collège et lycées
✚	2,40 %	Demi-pension
✚	3,50 %	Pension

Nature de la prestation		Montant annuel	Montant mensuel (Sur 9 mois)
<u>PENSION</u>	AUGUSTINS et St BENIGNE	3.850 €	428,00 €
<u>½ PENSION</u>	4 jours	1.230 €	137,00 €
	3 jours	923 €	103,00 €
	2 jours	615 €	68,00 €
	1 jour	308 €	34,00 €
<u>SCOLARITE</u>	MATERNELLE et PRIMAIRE	580 €	64,00 €
	COLLEGE et 3 ^{ème} Prépa-Métiers	860 €	96,00 €
	LYCEE GENERAL et PROFESSIONNEL	960 €	107,00 €
<u>PERISCOLAIRE</u>	St JOSEPH	Tarif forfaitaire	

Les 3 créneaux horaires, base de ce tarif forfaitaire, sont définis ainsi :

<u>Matin</u> :	7h30	>	8h15	Abonnement annuel de 30 € par mois
<u>Soir 1</u> :	16h30	>	17h15	Abonnement annuel de 30 € par mois
<u>Soir 2</u> :	17h15	>	18h00	Abonnement annuel de 30 € par mois

Le coût de l'heure, hors forfait sera de **6 €**, du fait du traitement spécifique, et dans le but de passer à terme tout au forfait.

Nous n'accepterons qu'un seul changement en cours d'année. Il devra être signalé à l'école par écrit en fin de période précédente.

Sachant que les périodes définies sont les suivantes :

Septembre à Décembre 2025 / Janvier à Mars 2026 / Avril à Juin 2026

Le prix des repas à l'unité reste à **9,80 €**.

Au Collège et Lycée Les Augustins et au LP St Bénigne : Pour prendre un repas occasionnel, il est nécessaire de faire une réservation auprès des Bureaux de Vie Scolaire la veille avant 15h.

A l'école St Joseph : Des pré-inscriptions sont possibles tous les matins au secrétariat entre 7h30 et 10h. Toutefois, **les places étant limitées, il est obligatoire de réserver la veille** de la présence de l'enfant à la demi-pension.

A St Bénigne : Lors des absences liées aux périodes de formation en milieu professionnel, une réduction à hauteur de 75% est effectuée sur la pension ou la demi-pension pendant la durée de la période de formation.

Les scolarités font l'objet de réductions, pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits dans les écoles du groupe OGEECAP à PONTARLIER.

Par ordre décroissant d'âge :

- | | | |
|--|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{er} enfant | : | Plein tarif |
| <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} enfant | : | - 20 % |
| <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} enfant | : | - 40 % |
| <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} enfant et suivants | : | Gratuité |

FACTURATION

Une facture annuelle envoyée sur Ecole Directe au mois de septembre avec :

- 3 dates d'échéances pour les règlements si vous payez au trimestre.
- 9 dates correspondant aux 9 prélèvements automatiques (d'octobre à juin).

ABSENCES / CHANGEMENT DE REGIME *

Les dépenses alimentaires représentant la moitié des frais de pension et ½ pension, les autres charges (personnels, bâtiments) restent inchangées, même en l'absence d'un nombre important d'élèves. Une remise ne pourra donc être accordée que pour une absence consécutive supérieure à 7 jours, avec justificatif médical.

Les absences habituelles dues aux examens de fin d'année entrent statistiquement dans le calcul des prix facturés et ne donnent droit à aucune réduction.

NB : Nos tarifs sont susceptibles de révision en cas de fortes variations du coût de la vie ou des obligations salariales.

- **Tout changement de régime ne pourra se faire qu'en début de trimestre, sur demande écrite de la famille et une seule fois dans l'année.**
- **Aucun changement en cours de trimestre ne sera accepté. Tout trimestre commencé restera dû.**
- **En cas de confinement ou autre conséquence de pandémie, nous examinerons les situations à la fin de chaque période concernée.**

Vous venez de prendre connaissance des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 ainsi que des modalités de paiements.

La signature électronique demandée sur ce document vaut engagement de votre part à régler les sommes dues.